Flash info

La Défense, le 17 mars 2026

Cher(e)s collègues,

Alors que la Police nationale n'a cessé ces dernières décennies de démontrer son haut niveau d'engagement et d'efficacité, non seulement dans la lutte contre toutes les formes de délinquance mais également à l'occasion d'événements sociaux ou de voie publique (émeutes de juin 2023, services d'ordre liés aux jeux olympiques et paralympiques ...) force est de constater qu'en matière de distinctions honorifiques le compte n'y est toujours pas.

Si au sein d'autres corps "chaque revers a sa médaille" pour reprendre l'expression d'André FROSSARD, il n'en est rien au sein de la Police nationale, qui peine à obtenir ces signes de reconnaissance malgré le dévouement de ses membres.
Nous avons dans des écrits antérieurs démontré l'inégalité de traitement, étayée par l'analyse comparative des nominations et promotions dans les ordres nationaux pour les officiers de gendarmerie et les membres du corps de conception et de direction (7 fois plus de nominations de chevaliers de la Légion d'honneur et 5 fois plus pour l'ordre national du Mérite en faveur des officiers de gendarmerie).

S'agissant des médailles ne relevant pas des ordres nationaux (médailles de la sécurité intérieure, médailles d'actes de courage et de dévouement notamment) il est également regrettable de constater l'insuffisance de bénéficiaires au sein de la Police nationale (ainsi la participation à des cérémonies de remises de MSI en préfectures ne laissent-elles pas de surprendre lorsque l'on observe la sous-représentation des policiers de tous grades ...).

Le SCPN dénonce cette situation depuis bien longtemps et constate l'archipélisation dans la chaîne de décision, qui nuit sévèrement à l'efficacité en la matière.

S'il paraît important que les directions ne s'auto-censurent pas elles-mêmes en hésitant à proposer nos collègues, il est tout aussi primordial que notre institution se dote d'un service spécialement dédié, en capacité de centraliser et suivre les demandes de distinctions.

La MSI liée aux JO est le dernier exemple en date de lenteur excessive du process de décision, qui est évidemment incompréhensible pour nos collègues, quels que soient les corps d'appartenance.

Le SCPN sollicite donc le ministre de l'Intérieur afin qu'une nouvelle organisation permette d'aboutir à la délivrance de distinctions plus rapide mais aussi plus juste en faveur des policiers de tous grades. Ces marques de reconnaissance coûtent peu mais représentent beaucoup, il est donc grand temps que la Police nationale, avec à sa tête les membres du corps de conception et de direction, ne soit plus le parent pauvre en la matière.

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « *cotisation en ligne* » sur le site du SCPN (https://le-scpn.fr/), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	**Michel CHABALLIER** 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	**Anouck FOURMIGUE** 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	**David MOREIRA** 06 98 29 72 20 **Laura ABRAHAMI** 06 38 73 13 63